
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 18 janvier 2022 par vidéoconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029, à compter de 15 h 30, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents virtuellement

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Mathieu Caron
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Madame la conseillère Véronique Denis
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présentes virtuellement :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, madame Natacha Desjardins, agente de communication et madame Julie Thérien, adjointe au greffe.

Des gestionnaires de la MRC sont également présents.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Monsieur le conseiller Laurent Fortin déclare la séance ouverte à 15 h 30.

2022-R-AG001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 18 janvier 2022

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 14 décembre 2021

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal - Dépôt du rapport d'activités de la préfète – Période du 15 décembre 2021 au 11 janvier 2022

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activité mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-R-AG003 Octroi de mandat à un procureur – Droits et responsabilités de la MRC et des municipalités vs mesures sanitaires en vigueur

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale de la MRC à octroyer un mandat à un procureur afin d'obtenir un avis juridique relativement aux droits et responsabilités de la MRC et des municipalités en ce qui a trait aux mesures sanitaires en vigueur, à même le budget COVID.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG004 Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada

Considérant que Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des pour les étudiants de 15 à 30 ans;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l'obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2022.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de l'initiative Emploi d'été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2022.

Il est également résolu d'autoriser madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles, à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toute documentation et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la MRC et à procéder à l'embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG005 Octroi de contrat à Zone Concept Santé – Services d'ergonomie en milieu de travail

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction des ressources financières, humaines et matérielles à octroyer un contrat à Zone Concept Santé, pour des services d'ergonomie en milieu de travail aux prix et conditions soumis, conformément aux prévisions budgétaires 2022 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG006 Modification de la résolution 2021-R-AG383 – Octroi de contrat à Impression Charles – Acquisition et installation d'équipements de protection sanitaire pour la tenue des séances du Conseil de la MRC

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2021-R-AG383 afin de prévoir l'octroi d'un contrat à Impression Charles, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de protection sanitaire nécessaires à la tenue des séances du Conseil à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, les dimensions initiales ayant été modifiées, au prix de 4 148 \$ avant taxes, à même le budget Covid.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL

2022-R-AG007

Modifié par
2022-R-AG280

Modifié par
2023-R-AG007

Modifié par
2024-R-AG007

Modifié par
2024-R-AG134

Formation des comités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que les élections municipales du 7 novembre 2021 ont modifié la composition du Conseil de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs et statutaires de la MRC;

Considérant que les membres du Conseil ont été appelés à manifester leurs intérêts pour siéger aux différents comités de la MRC;

Considérant que les présidents de chacun des comités sont également nommés par la présente résolution;

Considérant les recommandations présentées par la préfète suite à l'étude des demandes présentées.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu :

1. que la résolution n° 2020-R-AG190 et toutes les résolutions antérieures et postérieures à la présente et portant sur la configuration et la formation des comités visés ici soient rescindées et dorénavant sans effet;
2. que la préfète élue au suffrage universel, Mme Chantal Lamarche, soit membre d'office de tous les comités formés par le Conseil en vertu de la présente et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. que le **comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion du personnel et autres :
 - Monsieur le conseiller Alphée Moreau
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin
 - Monsieur le conseiller Nicolas Malette
 - Monsieur le conseiller Neil Gagnon
 - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
 - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
 - Madame la conseillère Francine Fortin

Présidente : Madame la préfète Chantal Lamarche

4. que le **comité de Sécurité publique, protection policière** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués par la Sûreté du Québec conformément aux actes afférents et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection policière :
 - Monsieur le président Gaétan Guindon
 - Monsieur le conseiller Nicolas Malette
 - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
 - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
 - Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen
 - Monsieur le conseiller Ronald Cross
5. que le **comité de Sécurité publique, sécurité incendie** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection contre les incendies :
 - Monsieur le président Alphée Moreau
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin
 - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
 - Monsieur le conseiller Neil Gagnon
 - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
 - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
 - Madame la conseillère Francine Fortin

6. que le **comité de l'Environnement** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toute autre question d'hygiène du milieu :
- Monsieur le président Laurent Fortin
 - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
 - Monsieur le conseiller Nicolas Malette
 - Monsieur le conseiller Mathieu Caron
 - Monsieur le conseiller Robert Bergeron
 - Monsieur le conseiller Roch Carpentier
7. que le **comité de l'Aménagement et du Développement** soit formé de la totalité des membres du Conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage ainsi qu'à la promotion et au développement économique des industries, des commerces et du tourisme. Madame la préfète Chantal Lamarche agira à titre de présidente.
8. que le **Comité consultatif agricole** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués par une organisation de producteurs agricoles reconnue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection du territoire et des activités agricoles :
- Madame la présidente Cheryl Sage-Christensen
 - Madame la conseillère Véronique Danis
9. que le **Comité multiressources** soit formé des membres suivants du conseil et de membres nommés conformément à l'article 3.2 de l'Entente spécifique en vigueur entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais et en application des articles 14.11 à 14.16 du Code municipal et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion, par la MRC, des terres du domaine de l'État identifiées à ladite convention :
- Monsieur le président Nicolas Malette
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin
 - Madame la conseillère Anne Potvin
 - Monsieur le conseiller Roch Carpentier
10. que le **comité des Relations autochtones** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués des conseils de bande et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux Relations autochtones :
- Madame la présidente Chantal Lamarche
 - Monsieur le conseiller Alphée Moreau
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin
 - Monsieur le conseiller Nicolas Malette
 - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
 - Madame la conseillère Francine Fortin
11. que le **comité Loisirs et Culture** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux loisirs et à la culture :
- Madame la présidente Jocelyne Lyrette
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin
 - Madame la conseillère Julie Jolivet
 - Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
 - Monsieur le conseiller Nicolas Malette
 - Madame la conseillère Anne Potvin
 - Monsieur le conseiller Roch Carpentier
12. que le **comité ad hoc Infrastructures** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux loisirs et à la culture :
- Madame la présidente Chantal Lamarche
 - Monsieur le conseiller Alphée Moreau
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin
 - Monsieur le conseiller Nicolas Malette
 - Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
 - Madame la conseillère Jocelyne Lyrette

13. que les comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente succèdent à toutes fins aux comités institués par la résolution 2020-R-AG190 et les résolutions portant sur le même objet ci-haut rescindées ou en vertu d'autres dispositions spécifiques ci-haut citées;
14. que le règlement 2021-363 et ses modifications ultérieures prévoyant une rémunération additionnelle pour participation aux séances des comités s'appliquent de la même manière aux comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG008 Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que madame Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG009 Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon et de monsieur le conseiller Nicolas Malette, à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guindon ainsi que monsieur le conseiller Nicolas Malette soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG010 Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient désignés au titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Monsieur le conseiller Alphée Moreau
- Madame la conseillère Francine Fortin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG011 Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au sein du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guindon soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG012 Désignation de madame la conseillère Jocelyne Lyrette au titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'organisme Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC)

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que madame la conseillère Jocelyne Lyrette soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'organisme Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG013

Modifié par
2022-R-AG280

Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration du Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que messieurs les conseillers Alphée Moreau et Neil Gagnon et mesdames les conseillères Jocelyne Lyrette et Cheryl Sage Christensen soient désignés au titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration du Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG014

Désignation de monsieur le conseiller Laurent Fortin au sein du conseil d'administration de Tricentris

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Laurent Fortin soit désigné au titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Conseil d'administration de Tricentris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG015

Modifié par
2022-R-AG280

Désignation de monsieur le conseiller Alphée Moreau au sein du conseil d'administration du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO)

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Alphée Moreau à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG016

Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche ainsi que monsieur le conseiller Gaétan Guindon soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG017

Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO)

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guindon soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de la Table régionale de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG018

Désignation de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guindon soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG019

Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SEPAQ, Réserve faunique La Vérendrye, section Outaouais

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de

représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la SEPAQ, Réserve faunique La Vérendrye, section Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG020 **Désignation de monsieur le conseiller Nicolas Malette titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de l'observatoire du développement en Outaouais (ODO)**

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Nicolas Malette soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de l'observatoire du développement en Outaouais (ODO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG021 **Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Parc régional du lac 31 Milles**

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche, soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Parc régional du lac 31 Milles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG022 **Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Pédiatrie sociale**

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que madame la conseillère Julie Jolivette soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Pédiatrie sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG023 **Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de Logement en santé Vallée-de-la-Gatineau**

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Robert Bergeron soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de Logement en santé Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG024 **Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Club Les Ours Blancs**

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Laurent Fortin ainsi que madame la conseillère Jocelyne Lyrette soient désignés à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Club Les Ours Blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG025 **Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Zec Pontiac**

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Nicolas Malette soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Zec Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG026	Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Zec Bras-Coupé-Désert
	Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que madame la conseillère Julie Jolivette soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la Zec Bras-Coupé-Désert. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-R-AG027	Désignation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau
	Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Ronald Cross soit désigné à titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-R-AG028 Modifié par 2022-R-AG280	Nomination au sein du comité administratif de la MRCVG – Règlement 2015-280 « Concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »
	Considérant l'adoption du règlement 2015-280 « Concernant la création et la délégation de certaines compétences au comité administratif de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »; Considérant l'article 5 de ce règlement qui prévoit qu'outrent le préfet et le préfet suppléant, ce comité doit être formé de deux membres du Conseil, nommés par résolution pour un mandat de deux ans; Considérant les élections municipales du 7 novembre 2022. En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Alphée Moreau ainsi que monsieur le conseiller Gaétan Guindon comme membres du comité administratif de la MRCVG, conformément à l'article 5 du règlement 2015-280, pour un mandat de deux ans, à compter du 18 janvier 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-R-AG029	Avis de motion – Règlement 2022-365 « Édifiant le Code d'éthique et de déontologie applicable à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant le règlement numéro 2018-330 relatif aux mêmes objets »
	Avis est donné par madame la préfète Chantal Lamarche qu'un règlement portant le numéro 2022-365 « Édifiant le Code d'éthique et de déontologie applicable à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant le règlement numéro 2018-330 relatif aux mêmes objets » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture. Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2021-365 « Règlement 2022-365 « Édifiant le Code d'éthique et de déontologie applicable à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant le règlement numéro 2018-330 relatif aux mêmes objets » Le projet de règlement numéro 2021-365 « Édifiant le Code d'éthique et de déontologie applicable à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant le règlement numéro 2018-330 relatif aux mêmes objets » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.
2022-R-AG030	Adoption – Règlement 2021-363 « Concernant la rémunération du préfet et des membres du conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »
	Considérant qu'en vertu de l'article 2 de la <i>Loi sur le traitement des élus municipaux</i> (L.R.Q. c., T-11.001), ci-après appelée la Loi, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire ou préfet et de ses autres membres;

Considérant qu'il y a lieu de refondre le règlement 2020-349 actuellement en vigueur, suite à des recommandations formulées par les membres du comité de l'Administration générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les formalités prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ont été respectées, incluant la publication prévue à son article 9;

Considérant dépôt et la présentation de projet de règlement 2021-363 à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 14 décembre 2021;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2021, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2021-363 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 18 janvier 2022, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2021-363 « Concernant la rémunération du préfet et des membres du conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG031

Adoption – Règlement 2021-364 « Prévoyant le paiement d'une indemnité en cas de préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions »

Considérant que les articles 711.19.1 et suivants du Code municipal du Québec prévoient un régime de protection contre certaines pertes financières liées à l'exercice des fonctions municipales de membres du conseil, de fonctionnaires ou d'employés de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci;

Considérant que l'article 711.19.6 du Code municipal du Québec prévoit que toute municipalité peut également prévoir le paiement d'une indemnité, sur demande, à toute personne ayant subi un préjudice matériel en raison de l'exercice de ses fonctions de membre du conseil, de fonctionnaire ou d'employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau considère qu'il est juste et équitable qu'un tel règlement soit adopté;

Considérant dépôt et la présentation de projet de règlement 2021-363 à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 14 décembre 2021;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2021, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2021-363 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 18 janvier 2022, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par madame la conseillère Anne Potvin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2021-364 « Prévoyant le paiement d'une indemnité en cas de préjudice matériel subi en raison de l'exercice des fonctions » tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG032

Demande d'intervention des autorités politiques – Affichage du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Modifié par
2023-R-AG250

Considérant la résolution 2021-R-AG308 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, suite au départ du directeur de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais;

Considérant la demande alors présentée par le Conseil de la MRC au conseil d'administration ainsi qu'au président-directeur général de la SEPAQ afin de s'assurer du maintien du port d'attache du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que suivant l'adoption cette résolution, une correspondance a été transmise à la MRC par le président-directeur général de la SEPAQ confirmant que la direction intérimaire du poste était assumée par la directrice du secteur Abitibi-Témiscamingue « d'ici à ce que le processus d'analyse et de comblement du poste soit réalisé »;

Considérant que le Conseil de la MRC réitère qu'il est primordial que le port d'attache du poste de direction dédié au secteur Outaouais de la Réserve faunique La Vérendrye demeure dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le Conseil de la MRC souhaite demander l'intervention du député de Gatineau, M. Robert Bussière, ainsi que du ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, afin qu'un suivi de ce dossier soit fait sans délai auprès des autorités responsables, pour s'assurer de l'affichage et de la dotation du poste de direction pour le secteur Outaouais, avec port d'attache sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, avant la prochaine saison estivale.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au député de Gatineau, M. Robert Bussière, ainsi qu'au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, de faire les suivis nécessaires afin de s'assurer de l'affichage et de la dotation du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais, avec port d'attache dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, avant la prochaine saison estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-R-AG033 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 15 décembre 2021 au 18 janvier 2022

Madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques pour la période du 15 décembre 2021 au 18 janvier 2022, totalisant un montant de 218 965,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG034 Prélèvements bancaires – MRC – Période du au 15 décembre 2021 au 18 janvier 2022

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 15 décembre 2021 au 18 janvier 2022, totalisant un montant de 392 104,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG035 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 janvier 2022

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 janvier 2022 totalisant un montant de 151 945,43 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Chantal Rondeau, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Chantal Rondeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2022-R-AG036

Adoption – Règlement 2021-361 « Fixant un tarif pour financier les opérations et l'entretien d'un site de dépôt en tranchées dans les territoires non organisés et modifiant les règlements 2000-118 ET 2009-205 »

Considérant que le chapitre II de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (R.L.R.Q., c. O -9) habilite la municipalité régionale de comté à exercer les compétences d'une municipalité locale à l'égard de ses territoires non organisés;

Considérant que les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q., c. F -2.1) prévoient que toute municipalité peut, par règlement, statuer que tout ou partie de ses activités sont financées par un mode de tarification selon certaines conditions et modalités;

Considérant que le paragraphe 2 de l'article 244.2 de cette loi prévoit qu'une compensation exigée du propriétaire ou de l'occupant d'un immeuble constitue un mode de tarification;

Considérant que l'article 244.7 de cette loi précise que toute telle compensation est assimilée à une taxe foncière imposée sur celui-ci;

Considérant que l'article 244.3 de cette loi prévoit que le mode de tarification doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur, et que tel bénéfice est réputé reçu quand il est mis à la disposition du débiteur;

Considérant que les règlements 2000-118 et 2009-205 doivent être mis à jour afin de s'assurer de leur conformité;

Considérant le dépôt et la présentation de projet de règlement 2021-361 à la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 14 décembre 2021;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2021, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2021-361 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 18 janvier 2022, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2021-361 « Fixant un tarif pour financier les opérations et l'entretien d'un site de dépôt en tranchées dans les territoires non organisés et modifiant les règlements 2000-118 ET 2009-205 » tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG037

TNO – Adoption du budget 2022 de la RIAM – Article 603 du Code municipal du Québec

Considérant que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) est régie par les articles 579 et suivants du Code municipal;

Considérant que l'article 603 du Code municipal stipule que le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que le territoire des territoires non organisés de la MRC est soumis à la compétence de la RIAM, la MRC devant adopter le budget de la RIAM à ce titre.

En conséquence, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte, pour les territoires non organisés de la MRC, le budget 2022 de la RIAM tel que transmis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG038

Abrogé par

2023-R-AG214

Autorisation de signature des effets bancaires et abrogation de la résolution 2021-R-AG010

Considérant que les effets bancaires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau doivent être signés, suite à leur approbation par le Conseil de la MRC;

Considérant que ces effets bancaires doivent obligatoirement comporter au moins deux signatures, soit celle d'une personne élue ainsi que celle d'un membre du personnel autorisé.

En conséquence, madame la conseillère Anne Potvin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau abroge la résolution 2021-R-AG010 et :

1. Abroge toute autre résolution ou acte du conseil antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité régionale de comté ou des Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau;
2. Autorise les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC) et les Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau (TNO), tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes, soit de la MRC, soit des TNO :
 - Madame Chantal Lamarche, préfète, ou Madame Jocelyne Lyrette, préfète suppléante (personnes élues);
 - Madame Chantal Rondeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, ou Madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles (membres du personnel autorisés);

Pour autant que les effets bancaires susmentionnés comportent obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle d'une personne élue ainsi que celle d'un membre du personnel autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT EN COMMUN

2022-R-AG039

Plan de transport de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère 2021 – Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau – Approbation conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ)

Considérant que par son règlement 2010-211, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a déclaré sa compétence en matière de transport collectif des personnes incluant le transport adapté;

Considérant que par la résolution 2013-R-AG020 adoptée le 15 janvier 2013, le conseil de la MRCVG confia exclusivement les mandats de gestion du transport adapté et du transport collectif sur son territoire au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG);

Considérant que la MRCVG a conclu une entente de gestion pour l'année 2021 avec le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour exploiter un service de transport collectif et un service de transport adapté et que cette entente prévoit les contreparties financières de la MRCVG d'un montant de 83 000 \$;

Considérant les nouvelles modalités d’application du Programme de subvention au transport adapté 2021 (PSTA) du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que la MRCVG est éligible à une subvention du MTQ selon les modalités d’application du Programme de subvention du transport adapté pour l’année 2021, pour l’exploitation d’un service de transport adapté desservant les municipalités participantes de son territoire;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à titre d’organisme admissible et le GUTACVG ont produit le rapport d’exploitation en transport adapté (PSTA) accompagné des états financiers vérifiés pour l’année 2020;

Considérant que le plan de transport, de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au Ministère est proposé par le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau, organisme mandataire désigné par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau qui assure notamment le service de transport adapté sur le territoire;

Considérant que le nombre de déplacements réalisés en transport adapté pour l’année 2019 était de 24 711 déplacements;

Considérant que le nombre de déplacements réalisés en transport adapté au cours de l’année 2020 avec l’impact de la pandémie est de 12 764 déplacements;

Considérant que le nombre de déplacements réalisés en transport adapté au cours de l’année 2021 avec l’impact de la pandémie est de 16 679 déplacements;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu:

- **Que** les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en complément des confirmations transmises au MTQ pour l’année 2021, confirment la participation financière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- **Que** les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en complément des confirmations transmises au MTQ pour l’année 2021 approuvent le plan de transport de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère 2021 tel que proposé par le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau, le tout conformément aux exigences du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- **Que** les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confirment que le nombre de déplacements pour l’année 2020, dans le cadre du service du transport adapté du GUTACVG est de 12 764 déplacements;
- **Que** les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confirment que le nombre de déplacements pour l’année 2021, dans le cadre du service du transport adapté du GUTACVG est de 16 679 déplacements.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2022-R-AG040

Entérinement – Contrat pour la réalisation d’une vidéo promotionnelle sur le bac brun et les activités de compostage

Considérant la Résolution 2021-R-AG323 adoptée le 21 septembre 2021 adoptant le *Plan de communication et de sensibilisation au compostage et à l’utilisation du bac brun*;

Considérant que lorsque présenté au comité environnement, le Plan de communication incluait la réalisation d’une vidéo promotionnelle;

Considérant qu’une recherche de prix a été menée par l’Agente de communication de la MRC et que le seul soumissionnaire qui répondait aux exigences, et ce, au montant budgété, est M. Jacques-Yves Gauthier;

Considérant que le prix soumis pour la fourniture des services demandés, soit la composition d’une chanson originale (libre de droit), le tournage et le montage d’une vidéo promotionnelle sur l’utilisation du bac brun est de 8000 \$;

Considérant que les dépenses de communication pour mettre en œuvre les actions du Pan de communication ont été prévues au budget 2022.

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par madame la conseillère Véronique Danis, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’entériner le contrat conclu entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et M. Jacques-Yves Gauthier pour la composition d’une chanson originale et la réalisation d’une vidéo promotionnelle sur le bac brun et les activités de compostage.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2022-R-AG041

Modification de la grille tarifaire – Écocentre Nord et Écocentre Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que des modifications à la grille tarifaire des Écocentres peuvent être apportées par voie de résolution par le Conseil de la MRC, conformément au règlement 2021-253;

Considérant que les coûts de disposition des matériaux de construction ont augmenté dans les dernières années, notamment en raison du choix de disposer de ces matériaux dans un centre de tri plutôt qu’à l’enfouissement;

Considérant que les coûts de transport et de disposition du bardeau d’asphalte ségrégué ont augmenté d’environ 35 % entre 2020 et 2021;

Considérant que les coûts pour le broyage du bois naturel et des branches ont également augmenté dans les dernières années;

Considérant que les tarifs au poids n’ont pas été révisés depuis plusieurs années;

Considérant que des analyses de coût de revient ont été effectuées par la MRC et qu’il convient de revoir la tarification applicable aux Écocentres de la MRC.

En conséquence, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la grille tarifaire de l’Écocentre Sud et de l’Écocentre Nord de la MRC afin d’y apporter les changements suivants :

- Une hausse du tarif pour les matériaux de construction, passant de 140 \$/tonne à 155 \$/tonne;
- Une hausse du tarif pour le bardeau d’asphalte, passant de 80 \$/tonne à 100 \$/tonne;
- Une hausse du tarif pour le bois naturel et les branches, passant de 50 \$/tonne à 55 \$/tonne.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2022-R-AG042

Adoption – Règlement 2021-360 « Concernant les activités et usages dans le Parc régional linéaire de la MRC de La Vallée-de-La-Gatineau et abrogeant les règlements 2013-256 et 2015-274 relatifs aux mêmes objets »

Considérant que le gouvernement du Québec s'est porté acquéreur, le 19 octobre 1995, de l'emprise ferroviaire désaffectée par la Société Canadien Pacifique entre les municipalités de Low et Messines;

Considérant que le gouvernement a conclu avec la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), le 24 novembre 1995, un bail de 60 ans comportant l'engagement, pour la MRCVG, d'aménager et d'exploiter un complexe récréotouristique à même ladite emprise;

Considérant qu'en vertu de l'article 115 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C -47.1) la MRCVG peut, à l'égard d'un parc régional, adopter des règlements sur toute matière relative :

1° à son administration et à son fonctionnement;

2° à la protection et à la conservation de la nature;

3° à la sécurité des usagers;

4° à l'utilisation ou au stationnement de véhicules;

5° à la possession et à la garde d'animaux;

6° à l'affichage;

7° à l'exploitation de commerces;

8° à l'exercice d'activités récréatives;

9° à tout usage d'une voie publique non visé par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2);

Considérant que l'article 455 du Code municipal du Québec permet au conseil de prévoir l'imposition d'amendes et d'en déterminer le montant en cas de contravention à un règlement;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté une Politique en matière de gestion foncière du parc linéaire lors du conseil des maires du 16 juin 2020 par la résolution 2020-R-A160;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau juge opportun d'abroger les règlements 2013-256 et 2015-274 concernant les activités et les usages dans le parc régional linéaire afin de procéder à une révision de celui-ci;

Considérant le dépôt et la présentation de projet de règlement 2021-360 à la séance ordinaire du Conseil de la MRCVG tenue le 14 décembre 2021;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2021, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2021-360 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 18 janvier 2022, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2021-360 « Concernant les activités et usages dans le Parc régional linéaire de la MRC de La Vallée-de-La-Gatineau et abrogeant les règlements 2013-256 et 2015-274 relatifs aux mêmes objets » tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG043

Modification de la résolution 2020-R-AG051 – Composition du comité de gestion de la Route touristique de l'Eau Vive

Considérant le démarrage du projet de Route touristique sur le territoire de la MRC de La

Vallée-de-la-Gatineau suite à l'adoption de plusieurs résolutions en ce sens par le Conseil de la MRC;

Considérant que suite aux élections municipales du 7 novembre 2021, la composition du comité de gestion de la Route touristique de l'Eau Vive, créé par la résolution 2020-R-AG051, doit être révisée;

Considérant que le comité de gestion a, notamment et de façon non exhaustive, les rôles suivants :

- Assurer le suivi budgétaire du projet de la Route touristique suite aux orientations approuvées par le Conseil de la MRC;
- Approuver le plan d'action annuel;
- Formuler des recommandations relatives au plan marketing;
- Formuler des recommandations relatives au développement de produits;
- Formuler des recommandations et assurer le suivi des travaux réalisés par la chargée de projet.

Considérant que la direction générale de la MRC pourra éventuellement nommer d'autres membres non élus à ce comité et que des membres invités pourront s'y joindre, au besoin.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2020-R-AG051 afin de nommer les élu(e)s suivants au comité de gestion de la Route touristique de l'Eau Vive et d'autoriser la direction générale à procéder à la nomination de membres non élus :

- Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRC
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
- Monsieur le conseiller Robert Bergeron
- Madame la conseillère Cheryl Sage Christensen
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG044

Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 3 – Projet signature MRC – Composition du comité – Modification de la résolution 2021-R-AG061

Considérant l'*Entente relative aux Régions et Ruralité – Volet 3 – Projet signature* intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit mettre en place un comité composé d'élus municipaux, d'autres partenaires du milieu économique et de représentants du MAMH;

Considérant que suite aux élections municipales tenues le 7 novembre 2021, la composition du comité (résolution 2021-R-AG061) doit être révisée.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2021-R-AG061 et de nommer les membres suivants au comité du Fonds Région et Ruralité – Volet 3 – Projet signature MRC, sachant que ceux-ci peuvent être modifiés sur accord dudit comité :

- Madame Chantal Lamarche, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
- Monsieur le conseiller Mathieu Caron
- Madame la conseillère Cheryl SageChristensen
- Madame la conseillère Francine Fortin
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier
- Madame Chantal Rondeau, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Madame Claude-Ann Langevin, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Monsieur Marc Cloutier, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Madame Jamila Ketwan, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Madame Agathe St-Amour, CCMVG
- Madame Mélanie Auger, CCMVG
- Monsieur Antoni Gendron, CCMVG
- Monsieur Martin St-Jacques, CCMVG

- Monsieur Martin Deguire, CCMVG
- Monsieur Rémi Lafond, CCMVG
- Madame Kerry-Ann Gorman, SADC-VG
- Monsieur Pierre Monette, SADC-VG

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG045

Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Composition du comité de vitalisation – Modification de la résolution 2021-R-AG062

Considérant l'*Entente relative aux Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'entre autres obligations, l'article 4.9 de l'Entente prévoit que la MRC doit mettre en place un comité composé de représentant de localités dévitalisées, d'autres partenaires de la société civile et de représentants du MAMH;

Considérant que suite aux élections municipales tenues le 7 novembre 2021, la composition du comité (résolution 2021-R-AG062) doit être révisée.

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2021-R-AG062 et de nommer les membres suivants au comité de vitalisation du Fonds Région et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, sachant que ceux-ci peuvent être modifiés sur accord dudit comité :

- Madame Chantal Lamarche, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin
- Monsieur le conseiller Nicolas Malette
- Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier
- Madame Chantal Rondeau, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Madame Claude-Ann Langevin, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Monsieur Marc Cloutier, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Madame Jamila Ketwan, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Agent PDZA, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Madame Gillian Cyr, Tourisme Outaouais
- Madame Evelyn Gauthier, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Monsieur Charles Cantin, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Madame Anne-Marie Gendron, ministère de la Culture et des Communications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-R-AG046

Autorisation – Demande au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Low – Construction du kiosque touristique de la MRC

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à présenter une demande au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Low, afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction d'un kiosque touristique dans cette municipalité. Il est également résolu d'autoriser la direction générale à réaliser toute autre démarche nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-R-AG047

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 15 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.